



Service Éducatif Itinérant (SEI)

PRÉSENTATION

Le Service éducatif itinérant est une prestation de pédagogie spécialisée destinée aux enfants de 0 à 4 ans qui présentent des besoins éducatifs particuliers en raison d'un trouble du développement. Il s'agit d'une prestation inscrite dans la Loi sur la pédagogie spécialisée du 1er septembre 2015 (LPS). L'équipe du SEI est constituée de pédagogues, détentrices d'un master en éducation précoce spécialisée.

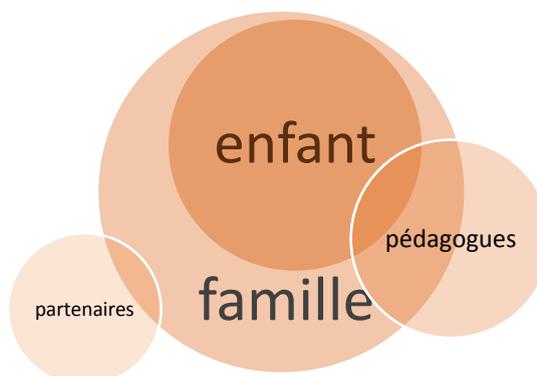
PRESTATION

Trois axes fondent la prestation du SEI :

- Assurer un soutien éducatif et pédagogique à l'enfant :
 - stimuler son développement par des activités individualisées et adaptées dans la vie quotidienne de l'enfant et de la famille.
 - établir, en collaboration avec les parents, un projet pédagogique favorisant son développement.
 - observer l'enfant dans ses contextes naturels de vie, prioritairement au domicile
- Soutenir la fonction parentale :
 - renforcer les compétences parentales en lien avec les besoins spécifiques de leur enfant.
 - favoriser et promouvoir l'autodétermination des parents dans les choix et décisions concernant l'enfant.
 - renseigner et orienter à propos des démarches à entreprendre pour favoriser la socialisation de l'enfant et/ou pour accéder à toute éventuelle thérapie.
- Travailler en réseau en soutien aux parents, eux-mêmes étant les interlocuteurs principaux, pour :
 - favoriser l'échange d'informations concernant l'enfant
 - préparer le projet de scolarisation ou toute autre transition

UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LA FAMILLE

Le développement de l'enfant est un processus continu qui se produit dans sa vie quotidienne. Les opportunités d'apprentissage des contextes dans lesquels vivent les enfants offrent un impact très important sur leur développement. L'intervention se déploie principalement au domicile de l'enfant, par des séances hebdomadaires d'une durée maximale de 90 minutes, en présence d'un ou des parents. L'approche d'intervention est centrée sur la famille.



Service Éducatif Itinérant (SEI)

PARTENAIRES PRINCIPAUX

- OSPES (Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé)
- Médecins, services hospitaliers et thérapeutes
- Services sociaux
- Écoles primaires
- Structures d'accueil de la petite enfance

PROCÉDURE D'ACCÈS

Le SEI intervient sur demande écrite adressée au responsable, avec l'accord préalable des parents, sur proposition d'un pédiatre, médecin ou autre service spécialisé. Tout échange de documents adressés au SEI fait l'objet d'une copie aux parents.

OCTROI DE LA PRESTATION ET FINANCEMENT

La demande d'octroi de prestation, signée par les parents et le responsable du SEI, et accompagnée par l'indication d'un médecin ainsi que des observations pédagogiques, est adressée à l'OSPES pour l'obtention du financement.

LES 4 ÉTAPES MAJEURES DU SUIVI DU SEI

- **La demande** : selon la procédure décrite ci-dessus
- **Premiers contacts avec la famille** : contact téléphonique entre le responsable et la famille, puis avec la pédagogue en charge du suivi
- **Observation et évaluation** de la pédagogue dans le-s lieu-x de vie de l'enfant, tout au long du suivi, et **intervention** au domicile.
- **Transition** vers la fin du suivi

À noter que le suivi fait l'objet d'une évaluation régulière. Il peut s'interrompre et ne dure pas nécessairement jusqu'à l'entrée à l'école.

LE SEI DISPENSE SES PRESTATIONS DANS LES RÉGIONS SUIVANTES :

- LAUSANNE
- EST
- NORD
- BROYE
- VALLÉE DE JOUX

RESPONSABLES ET ADRESSE

RÉGION LAUSANNE et EST



Mme Sandra Tamborino
Fondation de Verdeil
Service éducatif Itinérant
Av. du Grey 38A
1004 Lausanne



sandra.tamborino@verdeil.ch



079 303 90 70

RÉGION NORD, BROYE et VALLÉE DE JOUX



Mme Diane Guillemain
Fondation de Verdeil
Service éducatif Itinérant
Av. du Grey 38A
1004 Lausanne



diane.guillemain@verdeil.ch



079 845 19 84

